

Rome 9. 7<sup>me</sup> - 44.

165

Je vous remercie de la communication que  
vous avez bien voulu me faire de la lettre de M. le  
Ministre de l'intérieur relative à la parcelle de terrain  
qui appartient à l'Académie près de la grille du Pincio,  
je viens vous prier de me faire connaître d'une manière  
aussi exacte et précise que possible les conditions que  
vous jugerez utiles de mettre à la cession de cette parcelle  
au gouvernement Romain, ainsi, il serait bon d'indiquer  
la largeur de la portion cédée, de déterminer comment se  
régleront les limites soit entre cette portion et le corps de  
bâtiment de l'Académie, soit de hauteur côté entre la  
portion cédée et le mur de soutènement, enfin de stipuler  
les droits qu'entend se réserver l'Académie dans les parcelles  
non cédées, comme aussi de bien préciser que tout en  
abandonnant le droit de clore la partie cédée, l'Académie  
n'entend pas cependant pas renoncer à son droit de  
propriété sur cette partie. Veuillez faire compiler  
ces diverses stipulations dans une note que vous voudrez

L'avis p. p. n. n.

leur ne transmettre, et qui vous devrais de bon pour  
continuer, en ce qui concerne la parcelle appartenant à  
procédure la négociation déjà commencée pour le  
vite dit chemin qui se dirige de la Trinité du Haut  
à la promenade de la Trinité

Je prie, Monsieur le Directeur, l'expression de  
ma considération très distinguée,

*[The following text is written upside down and is largely illegible due to fading and bleed-through.]*

166

à Monsieur  
Monsieur Sebner, Directeur de  
l'Académie de France

Rome.

